

Génocide au Rwanda : le procureur veut le transfert provisoire de Félicien Kabuga à Kigali

Stéphanie Maupas

RFI, 11 septembre 2025

Accusé pour le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 et crimes contre l'humanité devant le Mécanisme de l'ONU chargé de boucler les derniers dossiers du tribunal international pour le Rwanda, Félicien Kabuga est toujours détenu à La Haye. En août 2023, le tribunal l'avait jugé inapte à subir son procès et avait ordonné sa libération. À plus de 90 ans, il souffre de « démence sévère » selon le diagnostic d'experts venus l'examiner à La Haye. Mais le procureur a décidé de taper du poing sur la table.

Que faire de Félicien Kabuga ? Cette question occupe les juges depuis plus de deux ans. Et le procureur a une réponse simple : son retour à Kigali.

Son avocat a tenté d'obtenir l'aval d'un pays européen pour l'accueillir. Certains de ses treize enfants ré-

sident en Belgique, en France et au Royaume-Uni. Mais même la France où il avait été arrêté en mai 2020, après 26 années de cavale, n'a pas accepté.

Dans sa requête aux juges, le procureur qui entretient une très bonne coopération avec Kigali affirme que les droits de celui surnommé « *l'argentier du génocide* » seront préservés, comme s'y est engagé le Rwanda.

Le procureur demande son transfert provisoire au Rwanda

Le procès de Félicien Kabuga aura duré quelques mois, avant d'être interrompu. À l'époque, les juges estimaient que ses conditions de santé ne lui permettaient pas de voyager jusqu'à Arusha pour y être jugé.

Selon le procureur, le vol peut être aménagé. Les juges ont même reçu les conseils d'un expert indépendant sur les transferts aéromédicaux.

L'homme d'affaires a quitté le Rwanda en 1994, en plein génocide et n'y est pas revenu. Il faudra encore attendre pour savoir si les juges lui offriront un tel billet retour. Ils tiendront une nouvelle audience le 25 septembre, dans un tribunal aujourd'hui

déserté. À New York, l'ONU insiste pour accélérer la clôture définitive des affaires.

Pour Philibert Gakwenzire, président de l'association des rescapés du génocide contre les Tutsi, IBUKA, cette demande est une suite logique : « *S'il n'est pas accueilli dans d'autres pays où il a voulu se rendre, il n'a qu'à être accueilli dans son pays natal* ».